

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE JEUDI 24 AVRIL 2025 À 8 H 30 AU 300, RUE PARENT

Monsieur Marc Bourcier, maire ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, maire
Carla Pierre-Paul, conseillère
Mario Fauteux, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Fernand Boudreault, directeur général, Daniel Lemieux, directeur général adjoint infrastructures, planification et développement, André Pratte directeur général adjoint, services de proximité ainsi que Simon Vincent, greffier adjoint

CE - 14699_25-04-24 POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Marc Bourcier, maire, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14700_25-04-24 POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Carla Pierre-Paul
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE - 14701_25-04-24 POINT 1.3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 17 AVRIL 2025

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 avril 2025 a été transmise aux membres du comité exécutif le 18 avril 2025;

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 avril 2025 soit approuvé.

CE - 14702_25-04-24

POINT 5.1

MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT NUMÉRO 1 – TRAVAUX DE RÉFLECTION DE LONGUES SECTIONS DE PAVAGE, TROTTOIRS, BORDURES, DRAINAGE, ÉCLAIRAGE ET SYSTÈME DE GESTION DE LA CIRCULATION À DIVERS ENDROITS DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME (2024-1,1 TRAV)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme, par sa résolution numéro CM-16735/24-04-16, octroyait le contrat pour les travaux de réfection de longues sections de pavage, trottoirs, bordures, drainage, éclairage et système de gestion de la circulation à divers endroits de la Ville de Saint-Jérôme (2024-1.1 TRAV), à l'entrepreneur « Pavages Multipro inc. », pour un montant de 5 560 000 \$ (taxes et contingences incluses);

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 29 octobre 2024 suite à la complétion des travaux;

ATTENDU les modifications aux plans du Lot 10 par rapport aux documents de soumission et traité par la MT-12Rév-1;

ATTENDU la proposition monétaire de la demande de modification de travaux MT-12Rév-1 signée par l'entrepreneur;

ATTENDU la possibilité que des travaux contingents ou correctifs puissent avoir lieu entre la réception provisoire prononcée le 29 octobre 2024 et la date de la réception définitive prévue le 29 octobre 2025;

Il est proposé par : Carla Pierre-Paul
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve la modification à l'envergure d'un contrat numéro 1 pour un montant supplémentaire de 125 000 \$ (taxes incluses), portant la valeur du contrat à 5 685 000 \$ (taxes incluses).

Que la dépense soit imputée au règlement d'emprunt numéro 0986-000.

CE - 14703_25-04-24

POINT 5.2

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MOISSON LAURENTIDES - PROJET DE RÉCUPÉRATION DES DENRÉES AU MARCHÉ PUBLIC DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU le renforcement des liens avec les producteurs locaux et les organismes communautaires;

ATTENDU la contribution à la réduction du gaspillage alimentaire;

ATTENDU l'amélioration du soutien aux populations vulnérables;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU la participation active à une démarche de développement durable et de responsabilité sociale;

ATTENDU l'accroissement de l'offre alimentaire aux populations en situation de précarité;

ATTENDU la meilleure qualité et variété des produits distribués;

ATTENDU la valorisation de l'engagement des producteurs et des commerçants;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 27 mars 2025;

Il est proposé par : Mario Fauteux

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme accorde une aide financière d'une somme de 3 555,44 \$ à l'organisme Moisson Laurentides, pour son projet de récupération des denrées.

CE - 14704_25-04-24

POINT 5.3

RÉVISION PÉRIODIQUE - CONFIRMATION DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES - CENTRE D'AIDE PERSONNES TRAUMATISÉES CRÂNIENNES ET HANDICAPÉES PHYSIQUES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) prévoit la révision périodique de la reconnaissance accordée par la Commission municipale du Québec, et ce, à tous les neuf (9) ans pour celle aux fins d'exemption de taxes foncières;

ATTENDU QU'avant d'accorder un renouvellement de reconnaissance, la Commission municipale du Québec consulte la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble visé par la demande;

Il est proposé par : Carla Pierre-Paul

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme déclare n'avoir aucune objection à la demande d'exemption de taxes déposée à la Commission municipale du Québec par l'organisme « Centre d'aide personnes traumatisées crâniennes et handicapées physiques Laurentides », pour l'immeuble situé au 645, rue de Martigny Ouest dans la mesure où la Loi sur la fiscalité municipale le permet.

CE - 14705_25-04-24

POINT 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT D'ACHAT D'UN CAMION D'OCCASION DE TYPE 350-3500 AVEC ROUES DOUBLE (2025-VSJ-173)

ATTENDU QUE le Service des approvisionnements et de la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour l'achat d'un camion d'occasion de type 350-3500 avec roues double conformément aux procédures de demande de prix;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités à soumissionner sont :

1. St-Jérôme Chevrolet Buick GMC inc.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE l'estimation du coût, évalué par Étienne Gougoux du Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres, est de 91 980,00 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le commis aux achats et aviseur technique de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions reçues au Service de l'approvisionnement et de la gestion contractuelle le 3 avril 2025;

ATTENDU QUE la soumission reçue est la suivante :

Soumissionnaires	Prix soumis (Taxes incluses)
St-Jérôme Chevrolet Buick GMC inc	83 926,00 \$

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le service des approvisionnements, l'entreprise St-Jérôme Chevrolet Buick GMC inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE la Ville autorise par la résolution CM-17395/25-02-18 l'achat d'une camionnette roues double à usage robuste ainsi que son financement par le règlement 0971-00 et des termes de remboursement;

Il est proposé par : Mario Fauteux

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie le contrat d'achat d'un camion d'occasion de type 350-3500 avec roues double à l'entreprise St-Jérôme Chevrolet Buick GMC inc. pour un montant de 83 926,00 \$, taxes incluses.

La durée du contrat s'échelonne de l'adjudication jusqu'à la livraison et acceptation finale.

CE - 14706_25-04-24

POINT 6.2

ADJUDICATION DE CONTRAT DE RÉPARATION DE SUSPENSION ET DIRECTION - VÉHICULES LOURDS ET LÉGERS (2025-VSJ-027)

ATTENDU QUE le Service des approvisionnements et de la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumission pour la réparation de suspensions et directions de véhicules lourds et légers conformément aux procédures de demande de prix;

ATTENDU QUE l'estimation du coût, évalué par Étienne Gougoux du Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres, est de 93 049,27 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités à soumissionner sont :

1. Mécamobile Rive Nord inc.
2. Ressort Mirabel inc.
3. Les ressorts de véhicule industriels Laval inc.

ATTENDU QUE la technicienne en approvisionnement de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions reçues au Service de l'approvisionnement et de la gestion contractuelle avant 10 h, le 8 avril 2025;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Prix soumis (Taxes incluses)
Mecamobile Rive Nord inc	86 571,58 \$
Ressort Mirabel inc	87 645,44 \$
Les ressorts de véhicule industriels Laval inc	90 600,00 \$

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE l'entreprise Mécamobile Rive Nord inc. est le plus bas soumissionnaire conforme suivant l'analyse des soumissions par le service des approvisionnements;

Il est proposé par : Carla Pierre-Paul
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville octroie le contrat de réparation de suspension et direction - véhicules lourds et légers à l'entreprise Mécamobile Rive Nord inc. pour un montant de 86 571,58 \$, taxes incluses.

La durée du contrat s'échelonnera de l'adjudication jusqu'au 31 mars 2026.

CE - 14707_25-04-24

POINT 6.3

ANNÉE D'OPTION - ADJUDICATION DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2024 (ANNÉE 2025 OPTIONNELLE) 2023-BS-012

ATTENDU QUE par la résolution CE-13983/23-11-23 la Ville de Saint-Jérôme confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de procéder en son nom, sur une base annuelle, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium en solution liquide) nécessaire à ses activités, pour l'année 2025 avec possibilité de prolonger le contrat;

ATTENDU QUE pour le « lot 2C – Chlorure en solution liquide incluant livraison et épandage » et suite à l'analyse des soumissions déposées, le regroupement d'achats de l'UMQ est en mesure de confirmer le plus bas soumissionnaire conforme pour la Ville de Saint-Jérôme soit :

Soumissionnaire	Prix soumis (transport et épandage inclus et taxes en sus)
Multi Routes inc.	0,40470 \$ /litre

ATTENDU QUE la Ville désire se prévaloir d'une (1) année d'option au coût de 52 579,33 \$, taxes incluses;

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme octroie le contrat à « MULTI ROUTES INC. » pour une quantité approximative de 113 000 litres de Chlorure en solution liquide (abat-poussière) pour l'année optionnelle de 2025, soit la période du 1er mai au 31 octobre 2025, représentant une dépense ne pouvant excéder la somme de 52 579,33 \$, taxes incluses.

L'ajout de cette période optionnelle porte la valeur du contrat à 103 138,69 \$, taxes incluses.

CE - 14708_25-04-24

POINT 7.1

ACQUISITION D'UNE SERVITUDE - PARTIE DU LOT 3 243 104 DU CADASTRE DU QUÉBEC, - STÉPHANIE DI GENOVA ET JONATHAN LEBEAU

ATTENDU QUE la Ville désire procéder à la régularisation d'une situation qui consiste à un empiétement d'une conduite d'égout pluvial sur l'immeuble désigné

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

comme étant le lot numéro 3 243 104 du cadastre du Québec (ci-après l'« Immeuble »), dont Stéphanie Di Genova et Jonathan Lebeau sont propriétaires;

ATTENDU QUE la Ville doit obtenir une servitude réelle et perpétuelle pour l'entretien, la réparation et le remplacement d'une conduite d'égout pluvial sur une partie de l'Immeuble, d'une superficie approximative de 192 mètres carrés, incluant un droit de passage permettant l'accès au personnel et aux équipements requis pour ledit entretien;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'Immeuble ont signé une entente pour l'acquisition d'une servitude, lequel document est conforme à nos attentes;

ATTENDU QUE que l'assiette des travaux et de la servitude est illustrée au plan joint en annexe « B » du consentement susmentionné;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à défrayer les coûts de l'arpenteur géomètre et du notaire pour la préparation de l'acte de servitude;

Il est proposé par : Carla Pierre-Paul
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville accepte le consentement à l'acquisition d'une servitude.

La Ville autorise la greffière ou en son absence le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, le consentement à l'acquisition d'une servitude sur une partie du lot 3 243 104 du cadastre du Québec et tout autre document qui en découlera.

La Ville mandate une firme d'arpenteurs géomètres afin de procéder à la rédaction des descriptions techniques.

La Ville mandate la firme de notaires « L.R.V. notaires s.e.n.c.r.l. » afin de procéder à la recherche de titres, à la rédaction de l'acte de servitude à intervenir et assume les frais de préparation et de publication d'un acte de servitude.

CE - 14709_25-04-24

POINT 7.2

ENTENTE - ACTIVITÉS INITIATION À LA PÊCHE - PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE le Parc Régional de la Rivière-du-Nord a fait parvenir une offre de service au cabinet du maire pour les activités d'initiation à la pêche pour les jeunes à Saint-Jérôme;

ATTENDU que le maire souhaite participer à cette initiative et offrir cette activité à nos jeunes;

ATTENDU QUE cette activité vise à initier 100 jeunes de 6 à 17 ans à la pêche sur les berges de la rivière du Nord, à favoriser l'accès à des activités de plein air locales et à encourager une approche éducative de la nature et de sa protection;

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme accepte l'entente de 2 000 \$ avec le Parc régional de la Rivière-du-Nord.

La trésorière soit autorisée à payer les frais de 2 000 \$, plus les taxes applicables, au Parc régional de la Rivière-du-Nord.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE - 14710_25-04-24

POINT 7.3

TRANSACTION ET QUITTANCE - SUCCESSION DE FEU LOUIS GREENSPOON C. VILLE DE SAINT-JÉRÔME - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC SAI-M317318-2208 - AFFAIRES JURIDIQUES - J-2022-039

ATTENDU QUE, dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M317318-2208, la Ville est poursuivie en dommages par la Succession de feu Louis Greenspoon suite à l'abandon d'une réserve pour fins publiques sur l'immeuble situé au 305-309 rue Scott;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une entente afin de régler le litige hors Tribunal;

Il est proposé par : Carla Pierre-Paul
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve l'entente constatée par le Reçu, quittance et transaction joint à la présente résolution, daté du 18 avril 2025, dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-M317318-2208.

La Ville autorise la greffière ou en son absence, le greffier adjoint, à signer le Reçu, quittance et transaction et tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

CE - 14711_25-04-24

POINT 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Mario Fauteux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le président,

Marc Bourcier, maire

Le greffier adjoint par intérim,

SIMON VINCENT, avocat

Simon vincent